**Département**

**de la Dordogne République Française**

 **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Arrondissement**

**de Nontron DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL**

**Canton de THIVIERS**

 **L’an Deux Mil Treize, le Quinze janvier** , à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire .

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul. M. BONNET Daniel , M. CHAMINADE André . M. DOOM Matthieu, Mme FAURE Marie-Annick, Mme LAGARDE Bernadette, Mme PUYBAREAU Christiane, M. REDON Robert , M. Jean ROUCHAUD, M. STOCKI Georges, M.JOLLIVET Jean –Paul.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEBORD Delphine- M. Serge LEBRUN représenté par M. CANLER Paul,

ABSENTS : HABONNEAU Jean-Luc , M. CHAMINADE Yannick.

Date de convocation : 11 janvier 2013

Nombre d’élus : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Le quorum étant atteint l’assemblée peut valablement délibérer.

 Madame Bernadette LAGARDE a été désignée secrétaire de séance.

 **Approbation du PV de la séance du 6 décembre 2012.**

 Le Procès verbal du 6 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

 **1/Révision des loyers des logements du Puy St Jean et du bourg :**

Monsieur le Maire rappelle qu’il y a lieu de réviser pour 2013 le loyer des 2 logements communaux – l’un au  «  bourg » ; l’autre au "Puy Saint Jean" par application de l’indice de

référence des loyers du 4ème trimestre 2012 , à savoir + 1,88 % .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

**décide ce qui suit**  :

 1°) - logement du Puy Saint Jean : loyer 2012 = 358 € x 1,88 % = 365 €

 2°) - logement du bourg : loyer 2012 = 458 x 1,88 % = 466 €

 **2/ Clôture enquête publique relative à l'aliénation du Chemin du Roly :**

 Par délibération en date du 19 avril 2012, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural situé au lieu-dit "Le Roly" en vue de son aliénation.

L'enquête publique s'est déroulée du 31 octobre au 15 novembre 2012 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au déclassement pour aliénation de la partie du chemin rural du Roly.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'quête se sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure de désaffecter le chemin rural d'une contenance de 647 m² en vue de sa cession, a été rigoureusement respectée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**Décide**

- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1 € symbolique;

- que les frais inhérents à cette transaction seront supportés par les demandeurs ;

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

 **3/ Délibération pour reconduction contrat GDF/SUEZ pour Eglise :**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat pour 2011, a été reconduit pour 2012, et qu'il y a lieu de le reconduire pour 2013,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**Décide**

- la reconduction dudit contrat,

- autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant pour une durée de trois ans.

 4**/ Examen du refus de permis de construire de M. CHAMINADE André :**

 En date du 5 novembre 2012 M. André Chaminade a présenté un dossier de demande de permis de construire pour la construction d'un hangar au lieu-dit "La Jalasie".

La DDT a émit un avis défavorable considérant que le terrain est situé en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Un rendez-vous va être sollicité auprès de la DDT pour précisions.

 **5/ Changement de statut pour M. Bappel Jérémy (CAE – Immersion)**

M. le Maire explique au Conseil qu'actuellement Jérémy Bappel est titulaire d'un CDD qui s'arrête le 14 janvier 2013. Suite aux renseignements fournis par la Mission Locale un contrat CAE – Immersion de 35 H par semaine peut être établi à compter du 15 janvier 2013. L'agent bénéficiera de formation dans des entreprises privées en accord avec la Mairie

La commune percevra un remboursement mensuel de 85 % du SMIC et bénéficiera de l'exonération des charges patronales, l'ensemble à hauteur de 26 H par semaine (seules 9 Heures hebdomadaires seront donc entièrement à la charge de la Commune).

Sur 12 mois l’économie pour la commune s’élève à 14.500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires

**6/ Gestion du snack-bar pour l'été 2013.**

Après discussion il est décidé d'un commun accord que M. et Mme Cordier doivent être reçus par M. le Maire et le Premier Adjoint pour une mise au point des conditions du fonctionnement pour 2013 concernant la gestion du snack-bar.

 **Questions diverses :**

 - concernant les routes qui sont dégradées ainsi que les bas côtés suite à la déviation de la RN 21 M. le Maire ainsi que le Président de la Communauté de Communes ont adressé à la Préfecture et à la Sous Préfecture un courrier demandant que le coût de remise en état soit pris en charge par l'Etat. M. le Maire : on est dans l'attente de la réponse.

 - Jean Rouchaud : concernant le recrutement du maître nageur du plan d'eau, il fait mention d'une collègue (professeur de sport et titulaire d'un diplôme de MNS ) qui est hébergée actuellement au lycée professionnel dans des conditions sommaires et provisoires. Elle recherche un petit appartement ou une chambre à louer (URGENT !) .

 - Réforme des rythmes scolaires

 Cette réforme pourrait démarrer dès la rentrée 2013. Les Communes volontaires seront financièrement aidées pour l'année scolaire 2013 – 2014 pour la charge supplémentaire induite (semaine de 4 jours 1/2).

 Quid des années suivantes ?

 Une décision sera prise dès que les éléments nécessaires seront connus.

 Séance levée à 21 h 30.

 Rédaction du PV : Bernadette Lagarde.

 Responsable du PV : Paul Canler, Maire de la Commune.